

FAURE GNASSINGBE CHARLIE N'EST PAS CHARLIE !

Note de situation du 9 Février 2015

Le monde entier a été choqué par l'attentat terroriste contre Charlie Hebdo et l'hypermarché cacher de la porte de Vincennes les 7 et 9 janvier 2015. Ces attentats terroristes constituent des atteintes graves à la liberté d'expression et au droit à la vie. C'est la raison pour laquelle le peuple français a manifesté lors de la marche républicaine du 11 Janvier 2015, pour défendre la liberté d'expression et condamner ces actes barbares.

A ce rendez-vous crucial de défense des valeurs républicaines, la présence de Faure Gnassingbé à Paris apparait comme un affront à la mémoire des victimes de cet attentat parce que dans la réalité un journal comme « Charlie Hebdo » n'aurait jamais d'existence au Togo.

En effet, au Togo, nombreux sont les organes de presse togolais qui font les frais d'une censure, suspension ou fermeture en violation de l'article 26 alinéa 2 de la constitution togolaise : « La presse ne peut être assujettie à l'autorisation préalable, au cautionnement, à la censure ou à d'autres entraves. L'interdiction ne peut être prononcée qu'en vertu d'une décision de justice ».

Sous le régime de Faure GNASSINGBE, plusieurs journalistes ont été agressés et passés à tabac sur les lieux de reportage par les forces de l'ordre en toute impunité.

De nombreuses organisations nationales et internationales de défense des droits des journalistes, tels que l'union des journalistes indépendants du Togo (UJIT), le syndicat national des journalistes indépendants du Togo (SYNJIT), Le Comité de Protection des Journalistes (CPJ) ont fermement condamné ces multiples agressions.

En revanche, Faure GNASSINGBE n'a jamais eu le moindre mot de compassion envers ces journalistes blessés, ni condamné les auteurs de ces actes odieux. Au regard de son silence devant ces violations répétées des libertés, Faure GNASSINGBE ne peut proclamer à la face du monde : « Je suis Charlie ».

Par ailleurs le régime de Faure œuvre inlassablement pour limiter le libre accès à l'information :

- le rayon de couverture des médias de la capitale ne dépasse pas 70km, privant ainsi les populations de l'intérieur du Togo d'une information plurielle et d'un accès aux stations de radios sur lesquelles se déroulent des émissions-débats interactives, les confinant dans la pensée unique ;
- les organes de presse critiques envers le pouvoir en place sont privés de financement publicitaire, pendant que ceux qui encensent le régime bénéficient aisément de ces sources de revenu ;
- les membres de la HAAC, institution de régulation indépendante des média, sont devenus de véritables ennemis de la liberté de la presse en réduisant au silence tous les organes de presse critiquant le régime.

La justice togolaise est instrumentalisée par le régime à des fins de répression.

Les manifestations pacifiques des organisations des droits de l'homme, comme celles des partis politiques de l'opposition, sont systématiquement et sévèrement réprimées par les forces de l'ordre et ont continué à l'être quelques jours à peine après le retour de Faure Gnassingbé dans son pays, le 14 Janvier 2015.

Selon l'avis de nombreux observateurs avertis de la vie politique togolaise, la présence de Faure GNASSINGBE à la marche républicaine du 11 janvier 2015 répond à un impératif d'opportunisme politique censé redorer son image auprès des autorités françaises. Cette démarche répond à des calculs électoraux et non à une quelconque solidarité et compassion envers les victimes de cette barbarie.

Non, non et non, « Faure GNASSINGBE n'est pas Charlie » !

Face aux drames de Charlie Hebdo et de la Porte de Vincennes, Synergie-Togo exprime sa compassion aux familles des victimes. Elle condamne sans réserve tout acte visant à priver les hommes de presse de leur liberté d'expression et de leur outil de travail, en France, au Togo et partout dans le monde.

Pour que ne soit pas vaine la marche de Faure Gnassingbé à Paris, Synergie-Togo invite le gouvernement togolais à mettre fin :

- à l'impunité des personnes coupables d'actes menaçant l'intégrité physique des journalistes;
- aux mesures de suspension des radios et organes de presse privés de leurs autorisations de parution.

Synergie-Togo invite instamment Faure Gnassingbé à s'inspirer de l'expérience de ses pairs, descendant dans la rue, malgré le risque, afin d'être aux côtés du peuple et de manifester pacifiquement, en harmonie avec tous, pour la défense des valeurs républicaines.

Synergie-Togo appelle la Communauté internationale à rester vigilante et invite les médias internationaux et les organisations de protection des droits des journalistes à soutenir les journalistes togolais dans leur quête de plus de liberté d'expression.

Charlie n'aurait jamais existé au Togo de Faure Gnassingbé

Les preuves du bâillonnement de la liberté de presse au Togo par le régime de Faure GNASSINGBE sont nombreuses ; assassinats, menaces, tentative de musellement et d'intimidation des journalistes ...



Le **15 août 2008**, le journaliste, Directeur de publication du journal « Afric Hebdo », Joachim kokouvi Atsutsè AGBOBLI a été assassiné dans des circonstances non élucidées jusqu'à ce jour. Son corps couvert d'hématomes, montrant à vue d'œil qu'il avait été sérieusement torturé avant d'être achevé, a été retrouvé à la plage de Lomé.

Le **9 août 2010**, le journaliste Faustin Yékini RADJI décède à la suite d'un accident de circulation dont il a été victime trois jours plus tôt dans des conditions non encore élucidées. Il revenait d'un reportage qu'il venait d'effectuer dans le cadre des investigations sur un dossier sensible concernant l'un des frères du chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Le **10 août 2010**, Komi AGBEDIVLO, alias Didier Ledoux, journaliste du quotidien « LIBERTE » est violemment pris à partie par le Lieutenant-colonel Romuald LETONDOT, coopérant militaire français et conseiller du chef d'état major de l'armée de terre togolaise. Sous prétexte qu'il a été pris en photo par le journaliste, le militaire français menace de faire appel au régiment para commando de la garde présidentielle. Suite à cet incident très grave qui a indigné la communauté internationale le coopérant est rapatrié en France sans qu'aucune autre suite ne soit donnée à la plainte du journaliste.

Le **25 août 2010**, Didier LEDOUX est de nouveau pris à partie par des gendarmes alors qu'il venait de prendre des images à l'entrée du palais de justice de Lomé lors d'une série de procès contre la presse privée. Il est embarqué à bord d'un véhicule de patrouille pour être relâché en cours de route après avoir été roué de coups.

Le **29 novembre 2010**, la station de radio « X-Solaire » devenant très gênant à cause de ses émissions surtout interactives, a été purement et simplement fermée par les autorités togolaises sous de fallacieux prétexte et ceci en violation de l'article 26 alinéa 2 de la loi fondamentale togolaise. Le personnel depuis lors, végète dans un chômage sans merci.

Le **5 février 2012**, le Directeur de Publication du journal « La Gazette du golfe » Idelphonse Koffi Koba AKPAKI, après avoir rempli toutes les conditions comme le prévoit l'article 9 du code de la presse et de la communication au Togo pour la reprise des publications dudit journal, envoie un courrier d'information au président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) Richard Biossey Kokou TOZOUN. Il se heurte à l'intransigeance et l'arrogance de ce dernier qui lui refuse le récépissé malgré l'accord des trois présidents des comités Presse écrite, carte de presse et juridique. Malgré cette déclaration légale, « La Gazette du golfe » ne reprendra ses parutions au bon vouloir du président de la HAAC qui n'a, depuis-là signifié les raisons de son refus de délivrer le récépissé au Directeur de Publication.

Le **7 Mars 2012**, des gendarmes ont agressé le reporter Koffi Djidonou Frédéric Attipou, alors photojournaliste de l'hebdomadaire *Le Canard Indépendant* et du magazine bimensuel *Sika*, pour avoir pris des images d'officiers en train de confisquer une moto à un manifestant durant une marche de l'opposition contre le gouvernement.

Le **20 avril 2012**, la HAAC sans aucune base légale interdit définitivement la parution du journal Tribune d'Afrique dont le directeur de publication Max Savi Carmel subissait depuis 2010 des harcèlements administratifs, policiers, et judiciaires.

Le **27 avril 2012**, lors de la commémoration du 52e anniversaire du Togo à la souveraineté internationale, le journaliste Noël TADEGNON de l'agence Reuters a été agressé par les forces de l'ordre sur ordre du commissaire SAMA, alors qu'il était en train de faire le reportage de la manifestation de l'opposition. Le journaliste a été ainsi pris pour cible et a reçu des coups de matraques qui l'ont sérieusement blessé. Il sera encore quelques mois après, c'est-à-dire le 11 janvier 2013, victime d'un tir à bout portant de gaz lacrymogène sur son bras droit lors d'une manifestation du « Collectif Sauvons le Togo » (CST) dénommée « les Derniers Tours de Jéricho ».

Le **jeudi 14 mars 2013**, une manifestation a été organisée par les journalistes, en l'occurrence « SOS Journaliste en danger » devant le Palais de la présidence de la République à Kodjoviakopé pour dénoncer les entraves à la liberté de la presse et d'expression et surtout rejeter la loi liberticide votée par l'Assemblée nationale togolaise pour renforcer les pouvoirs de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication (HAAC). Une manifestation pacifique pourtant autorisée par les autorités togolaises mais qui sera violemment réprimée par les forces de l'ordre. Une vedette de la marine togolaise avait même été mise à contribution pour tirer sur les journalistes depuis la mer des balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes. Dans les rangs de ces journalistes-manifestants, on dénombre de graves blessés notamment le Secrétaire général du Syndicat (SYNJOP), Younglove Egbéboua AMAVI qui s'en est sorti la mâchoire complètement arrachée par une grenade tirée à bout portant.

Le **25 mai 2013**, le journal « La Nouvelle » de Bonero LAWSON-BETHUM est suspendu en violation flagrante de l'article 26 alinéa 2 ci-dessus cité. Cette suspension inique est orchestrée par le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Richard Biossey Kokou TOZOUN sur base d'un rapport unilatéral. Cette décision qui viole les prescriptions de la loi fondamentale, le journaliste n'ayant pas été entendu pour avoir la possibilité de se défendre.

Le **3 avril 2013**, Frédo ATTIPOU, reporter du journal en ligne Togovisions.com fut pris en sandwich par deux véhicules à bords desquels se trouvaient des individus qui l'ont renversé après qu'ils eurent proféré des menaces à son encontre. Il a eu le menton déchiqueté.

Le **25 juillet 2013**, au moment où nombre de Directeurs de Publication animaient sur la station Radio Légende une émission sur les élections législatives qui se déroulaient sur toute l'étendue du territoire national, une horde de gendarmes fortement armés, investit la station et met ainsi fin aux émissions, après avoir cherché en vain à emporter l'émetteur. Dans leur élan pour brimer le droit à l'information, ces hommes en uniforme, matraques et armes aux poings, somment tous les journalistes présents de vider le studio déjà investi et de se mettre aux pas. La radio « Légende Fm » a ainsi vécu, au bon gré des autorités et ce, en violation des prescriptions de la loi fondamentale togolaise.

Le **21 novembre 2014**, lors de la première manifestation de la nouvelle coalition de partis politiques « Combat pour une Alternance Politique en 2015 » (CAP 2015), deux véhicules aux abords desquels se trouvaient des militaires fortement armés, prennent pour cible des journalistes en reportage. Ces militaires visiblement drogués ont proféré des menaces à l'endroit de ces journalistes et l'un d'eux a tenté sous la menace de retirer l'appareil d'un des journalistes.

Fait à Paris, le 9 février 2015

Pour Synergie-Togo, La Présidente

Brigitte Ameganvi

À propos de Synergie-Togo : Association sans but lucratif, Synergie-Togo, créée à Paris en 2008, a pour objectif de contribuer au développement économique, social et culturel du Togo. L'association a pour mission de sensibiliser les membres de la diaspora togolaise quant à leurs responsabilités vis-à-vis de leur pays d'origine. Elle sert également de cadre de réflexion et d'actions mobilisant les compétences et expériences diverses en vue de la promotion des valeurs de solidarité, de démocratie et des droits humains.

